



Changement de prix 2012-2013

À l'intention des agents et fournisseurs

La Société des alcools du Québec désire informer ses partenaires d'affaires de tout aspect relatif à la gestion des demandes de changement de prix des produits des fournisseurs. Voici les renseignements importants concernant le changement de prix du 1^{er} février 2012 :

Changement de prix du 1^{er} février 2012

Veuillez consulter la liste des [taux de change](#) et la liste des [frais de service](#) qui seront utilisés pour le calcul des prix de détail des produits vendus en succursale à compter du 1^{er} février 2012. Les [frais de transport](#) ainsi que les frais de service pour les [commandes privées](#) sont également disponibles.

Augmentation frais de transport des produits locaux

Une légère augmentation sera imputée sur le coût de transport des produits locaux. Celui-ci sera augmenté de 0,01 \$/caisse. Cette décision a été prise à la suite de l'évolution des coûts liés aux activités du Service de la livraison (hausse des coûts de carburant, de conversion des équipements pour notre virage liée au développement durable, etc.)

Augmentation tarification de la collecte sélective

En respect du projet de loi 88, adopté en juin 2011, la SAQ collectera dorénavant 0,04 \$ par contenant qu'elle met en marché sur le territoire du Québec et ce, afin de permettre à l'entreprise de rencontrer ses obligations.

Révision de la majoration fixe

La SAQ procède à l'indexation annuelle de la majoration fixe des vins, des spiritueux et des liqueurs. Par ce geste, la SAQ vise à contrer l'érosion de sa marge bénéficiaire, exprimée en pourcentage des ventes nettes.

Le taux d'indexation utilisé pour l'année 2012 est de 2,66 %, ce qui se traduit en une augmentation de la majoration fixe des vins de 2,00 % et des spiritueux de 0,20 %. Les changements relatifs à cet ajustement prendront effet le 1^{er} février 2012.

Par exemple, l'impact sur le prix de détail d'un vin entre 15,00 \$ et 16,00 \$, sera d'environ 0,6 %. Pour un spiritueux de format 750 ml, entre 20,00 \$ et 25,00 \$, l'impact sera d'environ 0,2 %. Ces résultats sont obtenus en excluant l'ajustement des taxes et des frais de service.

Le calcul de l'indexation s'appuie sur un prorata de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec et sera toujours sous le seuil de l'inflation.



Changement de prix 2012-2013

À l'intention des agents et fournisseurs

Calendrier des demandes de changement de prix 2012-2013

Le calendrier sera mis en ligne ultérieurement.

Modalités d'application

Afin de connaître l'ensemble des [principales modalités d'application](#) des changements de prix, précisant notre *Politique d'achat et de mise en marché*, nous vous invitons à consulter les clauses 5.3 – *Changement de prix* et 5.5 – *Devises de facturation*.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre

Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)

par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.